

# Cabrio Top® - Fongicide vigne

**Composition :** .....5 % de pyraclostrobine + 55 % métirame

**Formulation :** .....granulés dispersables (WG)

**AMM n° :** ..... 2000336

**Usages et doses autorisés :**

| Culture | Maladies                                  | Doses     | DAR   | Nombre d'applications                                                | ZNT aquatique | ZNT terrestre |
|---------|-------------------------------------------|-----------|-------|----------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Vigne   | Mildiou                                   | 2 kg/ha   | 35 j. | 1                                                                    | 20 m          | 5 m           |
|         | Oïdium                                    | 2 kg/ha   | 35 j. | 1 uniquement en cas de lutte conjointe contre le mildiou et l'oïdium | 20 m          | 5 m           |
|         | Black-rot, rougeot parasitaire, excoriose | 1,5 kg/ha | 35 j. | 2 non consécutives                                                   | 20 m          | 5 m           |

**Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente.**

**Classement toxicologique :**



**Mention d'avertissement : ATTENTION**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H373 Risque d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Délai de rentrée :**..... 24 heures après le traitement

**Protection de l'utilisateur :**

**Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :**

Gants en nitrile certifiés EN 374-3,

Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, évalué par un laboratoire notifié selon l'Avis du ministère du Travail (J.O. du 09/07/2016),

EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail.

Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTIONS AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT**

**BASF**  
We create chemistry

Fongicide

**Pendant l'application :**

Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, évalué par un laboratoire notifié selon l'Avis du ministère du Travail (J.O. du 09/07/2016),

**Si application avec tracteur sans cabine (application haute) :**

Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3

**Si application avec tracteur avec cabine :**

Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3

**Pour protéger le travailleur** amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3 et une combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, évalué par un laboratoire notifié selon l'Avis du ministère du Travail (J.O. du 09/07/2016),

**Réglementation transport ADR :** .....classe 9 (ONU 3077)

**Conditionnement :** .....Bidon de 5 kg (groupage par 4)

**Les matières actives**

**Cabrio Top** est une association de deux matières actives : la **pyraclostrobine** et le **métirame**

La **pyraclostrobine** appartient au groupe chimique des strobilurines.

**Nom chimique :** methyl N-(2-[[1-(4-chlorophenyl)-1H-pyrazol-3-yl]oxymethyl]phenyl) N-methoxy carbamate

**Formule brute :** C<sub>19</sub>H<sub>18</sub>ClN<sub>3</sub>O<sub>4</sub>

**Masse molaire :** 387,82

Le **métirame** appartient au groupe chimique des dithiocarbamates.

**Nom chimique :** zinc ammoniate ethylenebis (dithiocarbamate) poly (ethylenethiuram disulfide)

**Formule brute :** [C<sub>16</sub> H<sub>33</sub> N<sub>11</sub> S<sub>16</sub> Zn<sub>3</sub>]<sub>x</sub>

**Masse molaire :** [1 088,77]<sub>x</sub>

**Le produit formulé : Cabrio Top****Propriétés physiques et chimiques**

**Densité :** 0,58

**Inflammabilité :** non inflammable

**Toxicologie :**

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : >5000 mg/kg

**LMR européenne :**

consulter le site :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

**Intérêt du produit**

**Cabrio Top** est un fongicide efficace contre les principales maladies de la vigne. Il associe préventivité (mildiou, oïdium, black-rot, brenner) et curativité (oïdium, black-rot).

Il contient de la pyraclostrobine de la famille des strobilurines et du **métirame**, fongicide multi-sites de contact.

**Cabrio Top** intègre la gestion des phénomènes de résistance grâce à l'association de **pyraclostrobine** et de **métirame**.

Grâce à ses propriétés fongicides alliées à sa très bonne résistance au lessivage, l'utilisation de **Cabrio Top** permet une protection de haut niveau et de longue durée sur feuilles et sur grappes.

**Cabrio Top** est sans incidence sur la qualité des moûts, le déroulement des fermentations et le goût des vins.

Cabrio Top bénéficie d'une import tolérance aux USA et au Canada.

### Mode d'action

La **pyraclostrobine** agit au niveau de la respiration mitochondriale ; elle bloque l'apport énergétique des cellules de champignons. La **pyraclostrobine** présente un large spectre d'activité antifongique incluant Oomycètes, Ascomycètes, Basidiomycètes et Deutéromycètes. Elle se fixe solidement dans la cuticule et pénètre dans la feuille. Une partie des molécules pénètre rapidement. L'autre partie est progressivement libérée dans la plante permettant ainsi une protection de longue durée. Dans les tissus végétaux, la **pyraclostrobine** diffuse localement et protège la face non traitée par sa diffusion translaminaire. elle est active, avant tout, lorsqu'elle est appliquée en préventif. Elle inhibe très fortement la germination, la pénétration des tubes germinatifs et bloque le développement du mycélium. Elle appartient au groupe C3 [QoI : Quinone outside Inhibitors] de la classification FRAC.

Le **métirame** : les multi-sites ont en commun la capacité d'interagir avec de nombreux constituants cellulaires. Nombre d'entre eux sont des fongicides de surface qui inhibent la germination des spores à de faibles concentrations. Cet effet est corrélé avec un blocage de la consommation d'oxygène, du catabolisme des substances de réserve des spores (lipides, sucres) et de la production d'énergie. Les effets premiers de ces fongicides sur les cellules fongiques résultent principalement du blocage d'un processus cellulaire unique : la respiration.

### Champ d'activité de Cabrio Top

- Mildiou (*Plasmopora viticola*)
- Oïdium (*Erysiphe necator*)
- Black-rot (*Guignardia bidwelli*)
- Excoriose (*Phomopsis viticola*)
- Rougeot parasitaire (*Pseudopeziza tracheiphila*)

### Conditions d'application

#### RECOMMANDATIONS GENERALES

- Le nombre de traitements avec Cabrio Top doit être limité à 2 non consécutifs par saison pour une utilisation sur black-rot,

rougeot parasitaire et excoriose. Au moins 1 fongicide à site d'action différent doit être inséré au sein d'une séquence de 2 traitements Cabrio Top.

- Traiter en préventif, ne pas utiliser sur maladies déclarées.
- Pour suivre l'évolution des pathogènes sur votre secteur, se reporter au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en oeuvre au niveau de votre région et réaliser un suivi régulier de vos parcelles.
- Par forte chaleur (température > 25°C), traiter tôt le matin ou tard le soir.
- Sur variétés noires de raisin de table, ne pas traiter après nouaison.

### MILDIOU

Le nombre de traitement avec Cabrio Top doit être limité à 1 par saison, en incluant toutes les strobilurines et fongicides assimilés (QoI).

Traiter en préventif, dès que les risques sont présents (suivre les Bulletins de Santé du Végétal) à la cadence de 14 jours. En cas de forte pression de la maladie, et/ou de pousse active de la vigne, il est nécessaire de resserrer la cadence d'application. Ne pas utiliser sur maladie déclarée ou après un épisode contaminant non couvert.

**Dose : 2 kg/ha**

### OÏDIUM

Le nombre de traitement avec Cabrio Top doit être limité à 1 par saison, en incluant toutes les strobilurines et fongicides assimilés (QoI).

Uniquement en cas de lutte conjointe contre le mildiou et l'oïdium.

**Dose : 2 kg/ha**

### BLACK-ROT

La lutte contre le black-rot se fait en général conjointement à la lutte contre l'oïdium ou le mildiou. Dans ce cas on choisira la dose la plus forte capable de contrôler toutes les maladies visées.

**Dose : 1,5 kg/ha**

### ROUGEOT PARASITAIRE (BRENNER)

## Cabrio Top

Les traitements avec **Cabrio Top** se font de façon classique, avec une application toutes les trois nouvelles feuilles à partir du stade trois feuilles étalées.

**Dose : 1,5 kg/ha**

### **EXCORIOSE**

Effectuer les applications en mouillant bien (limite de ruissellement).

Faire soit 2 applications (la 1<sup>ère</sup> au stade BBCH10), sortie des feuilles ; la 2<sup>ème</sup>, stade E (BBCH 12-13), 2 à 3 feuilles étalées) ; soit 1 seule application pendant la même période et en préventif de la pluie contaminatrice.

**Dose : 1,5 kg/ha**

### **Compatibilité**

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

### **Préparation de la bouillie**

Remplir la cuve au  $\frac{3}{4}$  du volume d'eau nécessaire et mettre l'agitation en marche. **Verser progressivement Cabrio Top** sans utiliser le tamis, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

### **Précautions d'emploi**

Cf. Précautions générales d'emploi.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF, 0 810 023 033, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF

**BASF France S.A.S.**  
**Division Agro**  
**21, Chemin de la Sauvegarde**  
**69134 ECULLY CEDEX**  
**Tél : 04.72.32.45.45**

*Notes personnelles :*

# Avertissements et précautions générales d'emploi

## Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

### IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché du Ministère de l'Agriculture.

### NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33  
Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr)

# Avertissements et précautions générales d'emploi

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

#### Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

|                           | H341, H351, H371 | H373 | H361d, H361fd, H361f, H362 |
|---------------------------|------------------|------|----------------------------|
| H341, H351, H371          |                  |      |                            |
| H373                      |                  |      |                            |
| H361d, 361fd, H361f, H362 |                  |      |                            |

#### Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

#### PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout re-largage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

#### Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

# Bonnes pratiques phytopharmaceutiques

10 gestes responsables et professionnels

## AVANT L'APPLICATION



**1** ▶

Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



**2** ▶

Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.



**3** ▶

Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



**4** ▶

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



**5** ▶

Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



**6** ▶

Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

## PENDANT L'APPLICATION



**7** ▶

Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

## APRÈS L'APPLICATION



**8** ▶

Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



**9** ▶

Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.



**10** ▶

Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR.